

## **CAP EMPLOI 89 : « Une orientation professionnelle travaillée et accompagnée »**



Une illustration avec Mme G., un accompagnement CAP Emploi sans interruption de parcours

Madame G est titulaire d'un BEP d'employée administrative commerciale et comptable (obtenu en 1991), elle a occupé un poste d'hôtesse de caisse pendant près de 26 ans chez un grand hypermarché de la région.

### **Un accompagnement personnalisé et travaillé avec l'OPS CAP EMPLOI**

En 2014, elle rencontre une première fois des difficultés à tenir son poste, en effet madame G souffre d'arthrose invalidante en raison des gestes répétitifs liés de son activité. La médecine du travail contacte alors CAP EMPLOI afin de réaliser une visite d'entreprise et une étude de poste dans le but de diagnostiquer les aménagements possibles et de formaliser un plan d'action. Un conseiller en maintien a accompagné l'entreprise et madame G dans la mise en œuvre de la solution.

**Un premier aménagement** est alors proposé à l'entreprise via un reclassement en interne sur des tâches liées à l'activité SCAN achat afin de soulager madame G dans la gestion des gestes répétitifs. Celui-ci a été mis en place avec l'accord de madame G, l'entreprise et le médecin du travail. Malgré cet aménagement, en juin 2016, madame G recontacte CAP EMPLOI car elle rencontre de nouveau des difficultés en raison d'une aggravation de sa pathologie.

Afin de préparer **un éventuel reclassement professionnel**, CAP EMPLOI lui

propose une Prestation Spécifique d'Orientation Professionnelle (PSOP) afin d'effectuer un bilan de compétence et de définir un nouveau projet professionnel.

Pendant plusieurs mois madame G sera suivie par une psychologue du travail pour définir **un nouvel objectif professionnel à partir de ses compétences.**

Après 3 mois d'accompagnement, madame G décide de renouer avec ses études initiales : l'administration et de s'orienter de nouveau dans ce domaine. Un **reclassement** est proposé au terme de celui-ci, en interne dans l'entreprise où elle est employée ; malheureusement aucun poste ne sera disponible et madame G sera **licenciée pour inaptitude** en mai 2018.

### **Un accompagnement sans rupture de parcours**

CAP EMPLOI continue néanmoins d'accompagner madame G dans son parcours. A la suite de son inscription à Pole Emploi, elle va être prise en charge par une conseillère en insertion en juin 2018.

Au départ il a été évoqué de continuer sur le projet qui avait été travaillé lors du bilan de compétence, une remise à jour en bureautique était nécessaire. Afin d'affiner le projet et de voir les possibilités d'aménagement par rapport à celui-ci, il lui a été proposé de rencontrer un ergothérapeute dans le cadre d'une prestation ponctuelle spécifique. Ce rendez-vous de 2h, lui a permis d'avoir un bilan fonctionnel de ses capacités motrices mais aussi de ses restrictions.

Par la suite le GRETA a été sollicité pour accompagner madame G pour qu'elle remette à jour ses compétences en bureautique. Le projet n'a pas abouti car madame G ne s'imaginait pas dans ce nouveau projet. En effet, dans le cadre de son accompagnement, il a été constaté qu'au vu de son état de santé, du bassin d'emploi et de son manque d'expérience, un poste de secrétaire administrative n'était plus adapté à son profil.

En parallèle un travail a été fait sur le deuil de l'ancien métier et l'acceptation du handicap.

Effectivement, madame G a eu énormément de mal à accepter son handicap et son licenciement après 26 ans d'expérience au sein d'une même structure. Plusieurs rendez-vous ont été nécessaires afin de pouvoir accepter la situation.

### **Un projet professionnel validé, une recherche d'emploi enclenchée**

...

Sa conseillère lui propose de réaliser, sur le premier trimestre 2019, des tests via un logiciel d'orientation, afin de définir un projet. Cela lui a permis d'avoir accès à l'information sur les métiers, choisir une orientation en lien avec ses aptitudes, ses centres d'intérêts, son profil professionnel et sa personnalité. Pendant une demi-journée, un travail a été réalisé en partenariat avec sa conseillère.

Madame G s'est intéressée particulièrement au métier d'auxiliaire de vie scolaire, effectivement ce domaine est en adéquation avec sa pathologie et correspond aux offres disponibles sur le bassin de l'emploi.

**Une période d'immersion en situation professionnelle** a été mise en place. Cela va permettre à madame G de découvrir ce métier, se rendre compte s'il est compatible avec son état de santé, de sa motivation et ainsi valider son projet.

Une période de stage de 2 semaines va être réalisée prochainement dans une école élémentaire.

Une fois ce projet validé, madame G pourra se positionner sur des postes d'auxiliaires de vie scolaire, étant donné son statut de travailleur handicapé, elle est éligible au **parcours emploi compétence.**

Une recherche dans ce sens sera travaillée ensuite.

CHEOPS  
47 rue Eugène Oudiné  
75 013 PARIS  
cheops@cheops-ops.org  
www.cheops-ops.org



[Se désinscrire](#)

Envoyé par



© 2018 CHEOPS